

“Notre système universitaire est le plus contraignant d’Europe”

“Il faut réévaluer le décret Marcourt”

■ Vincent Blondel, recteur de l’UCL, carbonise le décret du ministre PS Marcourt sur l’enseignement supérieur.

depuis deux ans l’enseignement supérieur de la Communauté française, et qui encourage les synergies.

Entretien Dorian de Meeûs et Bosco d’Otreppe

A lors qu’il avait orchestré début juillet l’annonce de la future fusion entre l’Université Saint-Louis-Bruxelles et sa propre université, Vincent Blondel, recteur de l’UCL, revient, à la veille de la rentrée académique, sur la situation de l’enseignement supérieur en Belgique francophone.

Comment analysez-vous la réaction du monde universitaire à la suite de l’annonce surprise de cette prochaine fusion ?

Cela a été une surprise, mais c’est la règle du genre puisqu’il faut que le principe soit approuvé par chacune des entités avant tout commentaire. Cette approbation fut très large et très naturelle du côté de Saint-Louis comme de l’UCL tant nos échanges étaient déjà nombreux. Ensuite, si pour les autres universités, ce fut inattendu, cette fusion s’inscrit pleinement dans le cadre du décret Paysage qui réorganise

L’ULB a cependant réagi de manière peu enthousiaste. Vous la comprenez ?

Je crois qu’il y a donc eu un élément de surprise, et il y a aussi la nécessité de clarifier le périmètre de ce que l’on entend par la fusion. Si les choses sont assez claires pour Pierre Jadoul, recteur de Saint-Louis, comme pour moi, un comité de pilotage a entamé son travail pour préparer cette fusion. Je tiens déjà à rassurer ceux qui craignent l’arrivée de l’UCL à Bruxelles : nous n’allons rien faire de plus ni de moins à Bruxelles. Aujourd’hui, Saint-Louis organise des formations qui continueront à se donner. Il n’y aura de déplacements ni en termes de formation, ni en termes de personnel. J’insiste pour dire qu’il y aura un maintien total des membres du personnel dans leur rôle et leur localisation. Simple, le fait de se retrouver dans un ensemble plus vaste dans lequel les mêmes formations continueront à être organisées nous permettra de faciliter les synergies, et de mieux utiliser nos ressources. Tout le monde sera gagnant.

L’an dernier vous aviez été très critique vis-à-vis du fonctionnement que vous jugiez laborieux de l’Ares, l’administration qui organise l’enseignement supérieur sur la base du décret Paysage. Un an plus tard, cela s’est-il arrangé ?

Avec le décret Paysage, la volonté du législateur fut de redessiner le paysage de l'enseignement supérieur pour qu'il soit plus cohérent et plus ambitieux. Cet objectif nous le partageons. L'Ares, de son côté, est une institution qui tourne et qui est dirigée avec intelligence. Maintenant, il est vrai que le décret Paysage est un décret qui pèse énormément sur les universités.

Quelles sont les principales difficultés ?

La première tient au fait que les différents types d'enseignement que sont les universités, les hautes écoles, les instituts supérieurs des arts et les écoles de promotion sociale ont chacun leurs spécificités. Qu'il existe une entité qui les fasse dialoguer est bénéfique, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut leur imposer des règles communes comme le fait le décret. Nous sommes en conséquence contraints dans ce que nous pouvons mener en termes d'expériences pédagogiques ou en termes d'innovations par exemple. Ensuite, nous manquons d'autonomie. Le décret va beaucoup trop loin dans la précision de ce qu'il convient ou non de faire. Je participe ainsi à des réunions où l'on discute du nombre d'initiales que l'on va imprimer sur les futurs diplômes standardisés.

Financés, il est normal que vous soyez soumis à un certain contrôle...

Oui, mais ce contrôle devrait se faire dans un climat de grande confiance et sur la base des résultats obtenus par l'université. Pour le moment, on effectue un contrôle total des détails. Nous ne

sommes pas dans une dynamique où on évalue la bonne utilisation des moyens publics. Et c'est d'autant plus excessif que le décret subit en permanence des corrections et des modifications. Il y en a eu douze en deux ans, ce qui demande de notre part des efforts monumentaux pour nous y accorder. Enfin, il y a la lourdeur en termes de temps et d'énergie, notamment à travers les très nombreuses commissions. Tout cela appelle à ce qu'un jour on puisse faire le bilan et réévaluer le décret Paysage.

mes de temps et d'énergie, notamment à travers les très nombreuses commissions. Tout cela appelle à ce qu'un jour on puisse faire le bilan et réévaluer le décret Paysage.

Vous évoquez souvent le défi que représente le développement d'une université sur le marché international. Ces défauts que vous évoquez pèsent-ils sur une telle politique ?

L'aura dont on bénéficie à l'international tient à l'inertie. Une réputation prend beaucoup de temps pour se construire, et beaucoup de temps pour se déconstruire. Et aujourd'hui, nous avons un système d'éducation de qualité en Belgique. Mais c'est vrai que cette aura est susceptible d'être affectée de par le manque d'autonomie. Aucun système d'enseignement à travers l'Europe n'est soumis à un système aussi directif. Je ne crois pas avoir rencontré un recteur européen qui doive faire face à une telle emprise et à de telles contraintes en termes de fonctionnement. En France, les acteurs de l'enseignement bénéficient de plus d'autonomie en échange d'une plus grande responsabilisation. Je suis demandeur d'une telle politique, car notre manque de liberté couplé avec le définancement que nous subissons actuellement est susceptible d'affecter notre positionnement international.

“Je plaide pour un examen d’entrée en médecine”

■ Vincent Blondel regrette le choix d’avoir mis un filtre en fin de première bac de médecine.

En compagnie des doyens et des autres recteurs, Vincent Blondel a eu une entrevue avec les politiques pour tenter de résoudre la crise autour des quotas de diplômés en médecine. Il espère des réponses au plus vite.

La crise du numerus clausus a repris une nouvelle fois, et ce sont les étudiants en médecine qui restent dans l’incertitude la plus totale quant à l’obtention ou non d’un numéro Inami pour pouvoir exercer leur métier...

Je rappelle ici encore ma totale solidarité avec les étudiants en médecine pour lesquels je suis fort préoccupé. L’UCL veut que les étudiants qui ont réussi leurs 7 années d’études – difficiles – puissent par la suite exercer la médecine avec un numéro Inami. Pour les étudiants en Bac 1, qui ont été soumis au concours, il faut leur assurer un même et juste avenir. On ne trouvera de solution que dans un dialogue entre la ministre de la Santé fédérale Maggie De Block (Open VLD), et le ministre de l’Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS) à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aujourd’hui, les universités sont tributaires des décisions politiques. Alors, de grâce: je demande qu’on aboutisse à un accord qui sorte définitivement les étudiants

de ces sempiternelles incertitudes. Il est urgent de clarifier la situation, à commencer par les étudiants de Bac 1.

Quelle est votre proposition de solution ?

Il faut mettre en place un examen ou concours d’entrée assorti de dispositions permettant de limiter les différences à la sortie des écoles secondaires, telle qu’une année préparatoire ou un cours d’été. Mais surtout, il faut être conscient qu’un filtre en fin de première est néfaste, car il amène une atmosphère détestable entre étudiants. Il décourage aussi les étudiants qui ont du mal à financer leurs années d’études.

Le recteur de la KULeuven, Rik Torfs, s’oppose formellement à ce que de nouveaux numéros soient octroyés aux étudiants francophones...

Nous avons des positions et un langage fort différents, mais il faut bien admettre que les francophones ont cafouillé dans ce dossier alors que les Flamands ont adopté un examen d’entrée il y a 20 ans. Donc, autant je plaide pour des solutions solides et efficaces, autant je demande à Rik Torfs d’être objectif et dépassionné quand il s’agit de discuter de la répartition entre Nord et Sud des numéros Inami. On est à 60/40 alors qu’une commission paritaire s’est entendue – après une analyse minutieuse – sur une répartition 57,5/42,5. Je trouve inadmissible que cette décision ne soit pas mise en œuvre à la suite d’interventions politiques et académi-

ques – dont celle de Rik ne vous sont pas favorables, sinon Torfs. Quand on se met c'est de la mauvaise gestion. D'autant d'accord sur un pro- qu'il y a un fondement rationnel à cessus, on doit appliquer les déci- cette décision. Le débat a été objec- sions qui en découlent même si elles tivé.

Épinglé

L'UCL met en avant l'aventure scientifique

Focus. Après une année académique consacrée à l'utopie en 2015-2016, l'année académique 2016-2017 de l'UCL sera placée sous le thème de l'aventure scientifique. Entre des expositions, des conférences et des animations, de nombreux événements s'adresseront au grand public dès ce mois de septembre.

Découvertes. Dès cette rentrée académique, "La Libre" vous permettra de suivre au plus près cette année et ses événements. Votre journal proposera des portraits, des reportages et des interviews en lien avec ces aventuriers de la science.